

encore que le voyage à Londres retarde beaucoup, dans bien des cas, l'administration de la justice.

Il serait difficile d'affirmer, par contre, que le Conseil privé ait été cette forteresse que l'on dit pour notre minorité. Dans un seul cas il a intréprété la Constitution à notre avantage, dans celui du Manitoba ; mais comme ce tribunal n'a pas à sa disposition les moyens de faire exécuter ses jugements, son interprétation ne fut pas acceptée par le Manitoba, qui s'empressa d'agir comme s'il avait gagné sa cause sur tous les points.

Dans la plus récente cause d'Ontario, il est vrai qu'il déclara illégale la petite commission créée par le gouvernement de Toronto pour administrer la commission scolaire catholique d'Ottawa, mais dans un jugement voisin il affirma que le Règlement XVII était légal.

Et il y en a d'autres.

Les cours canadiennes ne pourraient guère nous être plus défavorables.

Si nous avons maintenu le catholicisme et le français au Canada, il faut bien nous rappeler que c'est parce que nous, les principaux intéressés, l'avons voulu. L'Institution Royale n'a pas été vaincue par Londres, mais par les Canadiens français ; le Règlement XVII a été approuvé par Londres, et les Canadiens français n'en voulant pas, il rate son coup.

D'ailleurs, si nous avons absolument besoin d'un tribunal extérieur, dans certains cas, ne pourrions-nous pas recourir à celui de la Société des Nations ? Nous payons pour son maintien et nous pourrions sans doute nous en servir comme tous les autres membres.

Thomas POULIN.

DISTRACTION DANS SA PRIÈRE

La fillette d'un médecin fait sa prière du soir. Son père et sa mère sont grippés.

L'enfant répète après sa vieille bonne :

— Mon Dieu, guérissez papa...

LA BONNE.— Et puis... ?

— Guérissez maman...

— Et puis...

— Et puis... guérissez, guérissez tout le monde. Et... et... non, pas tout le monde, papa n'aurait plus de clients.

Les souhaits du vieux marin

— “ Ainsi, père Leguen, c'est bien fini?... Vous ne voulez plus que je vous en parle?... ”

— Non, mille bordées ! Je vous ai dit, ma chère sœur, que vous perdiez votre temps ; j'ai eu quatre enfants, moi : deux garçons qui sont restés au Tonkin pendant la campagne... la petite Rose, que vous aviez chez vous à l'école, et que cette mauvaise fièvre... (ici, la grosse voix s'enroue) que la fièvre nous a prise, quoi ! après ses Communions... et puis mon fils Corentin... Mais celui-là, voyez-vous, quand il est entré du service et que nous pensions, la mère et moi, lui donner le bateau, et l'avoir pour la consolation de nos vieux jours, il s'est enfui à la ville ! Il préférerait aller manger son pain dur là-bas pour épouser je ne sais quelle ouvrière à chignon pointu, avec des talons hauts comme des quilles de chaloupe... Et jamais, vous m'entendez bien, jamais nous n'avons rien su de lui, si ce n'est quand il a fallu payer leurs dettes. Misère de misère ! Élever ses enfants, se tuer de travail pour en obtenir ça ? D'ailleurs, quand ma pauvre femme a trépassé de chagrin, j'ai déclaré, moi, devant sa dépouille, que je n'avais plus de famille ! Vous dites que le garçon est mort, que sa brodeuse est morte, que leurs petits sont à la rue... Eh ! bien, mettez-les à l'hospice, mettez-les aux enfants-trouvés, mettez-les où vous voudrez, mais quant à les recevoir dans ma maison, jamais ! J'aimerais mieux aller me noyer sur la grève... Et puis, c'est assez parlé de ces choses : il faut que j'arrose mes dahlias.

— “ Pauvre, pauvre homme ! ” dit la Sœur, dont le bon regard était plein de tristesse : “ Non, je n'insisterai pas davantage. Adieu, père Leguen. Mais, tenez, encore un mot : vous êtes content de crier votre rancune et de rendre le mal pour le mal ; seulement, c'est votre misère que vous forgez ! ”

Bien sûr, je suis venue vous trouver dans l'intérêt des trois innocents qui ne sont pas responsables de la faute du père. Il l'a bien expiée, d'ailleurs, l'infortuné, et la pauvre petite femme aussi, qui est partie, le cœur déchiré d'abandonner ses orphelins... Mais ce que j'en ai fait, c'était pour vous autant que pour eux... Vous voulez donc finir là, dans cette chambre, sans une parole d'affection, sans le bon Dieu non plus, puisque vous l'avez renié en même temps que votre fils?... Voyons, mais ce doit être épouvantable d'avoir le remord tout seul à son chevet quand on s'en va !

— Ceci, mille millions de goélettes ! c'est mon affaire !